

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**24 OCTOBRE 2011
20 HEURES**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 24 octobre 2011, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques & greffier.*

MOMENT DE RÉFLEXION

Le greffier informe le Conseil que l'avis de convocation concernant la tenue de la présente séance a été dûment signifié, conformément à la Loi.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES :

Aucun citoyen dans la salle.

**2011-340 Émission d'obligations 7 385 000 \$ - 8 novembre 2011
Adjudication : Valeurs mobilières Desjardins inc.**

Attendu que conformément aux règlements d'emprunt numéros 535, 536, 543, 546, 600, 637, 658, 662, 663, 664, 665, 719, 732, 735, 737, 740, 741, 742, 743, 746, 748 et 752, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

Attendu que la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 8 novembre 2011, au montant de 7 385 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Varennes a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,75200	551 000 \$	1,60000 %	08-11-2012	3,02656 %
		573 000 \$	1,75000 %	08-11-2013	
		595 000 \$	2,15000 %	08-11-2014	
		617 000 \$	2,40000 %	08-11-2015	
		5 049 000 \$	2,85000 %	08-11-2016	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,48900	551 000 \$	1,55000 %	08-11-2012	3,09652 %
		573 000 \$	1,70000 %	08-11-2013	
		595 000 \$	2,10000 %	08-11-2014	
		617 000 \$	2,50000 %	08-11-2015	
		5 049 000 \$	2,85000 %	08-11-2016	
Financière Banque Nationale inc.	98,79300	551 000 \$	1,50000 %	08-11-2012	3,14259 %
		573 000 \$	1,80000 %	08-11-2013	
		595 000 \$	2,10000 %	08-11-2014	
		617 000 \$	2,50000 %	08-11-2015	
		5 049 000 \$	3,00000 %	08-11-2016	

Valeurs mobilières	98,18600	551 000 \$	1,50000 %	08-11-2012	3,32959 %
Banque		573 000 \$	1,85000 %	08-11-2013	
Laurentienne inc.		595 000 \$	2,30000 %	08-11-2014	
		617 000 \$	2,70000 %	08-11-2015	
		5 049 000 \$	3,00000 %	08-11-2016	

Attendu que l'offre ci-haut provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée être la plus avantageuse pour la Ville de Varennes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'émission d'obligations au montant de 7 385 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

Que M. Martin Damphousse, maire et Mme Denise Beauchemin, trésorière, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée.

**2011-341 Émission d'obligations 7 385 000 \$ - 8 novembre 2011
Concordance**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 7 385 000 \$:

Règlements d'emprunt #	pour un montant de
535	263 800 \$
536	685 300 \$
543	23 700 \$
546	141 400 \$
600	80 700 \$
637	143 100 \$
658	643 100 \$
662	865 200 \$
663	199 900 \$
664	245 300 \$
665	153 500 \$
719	200 000 \$
732 Preco	429 815 \$
732	20 185 \$
735	135 000 \$
737	25 000 \$

740	191 000 \$
741 Preco	26 400 \$
741	188 600 \$
742	1 218 000 \$
742	95 000 \$
742	37 000 \$
743	91 000 \$
746	400 000 \$
748	73 000 \$
752	632 000 \$
752	178 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

En conséquence, Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 7 385 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 8 novembre 2011;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipale du Québec et CDS ;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante: Banque Nationale du Canada, 2020, boul. René-Gaultier, Varennes (Québec) J3X 1N9 ;

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 8 mai et le 8 novembre de chaque année ;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

**2011-342 Émission d'obligations 7 385 000 \$ - 8 novembre 2011
Courte échéance**

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 385 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 535, 536, 543, 546, 600, 637, 658, 662, 663, 664, 665, 719, 732, 735, 737, 740, 741, 742, 743, 746, 748 et 752, la Ville de Varennes émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

5 ans (à compter du 8 novembre 2011) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 600, 637, 658, 662, 663, 664, 665, 719, 732, 735, 737, 740, 741, 742, 743, 746, 748 et 752, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

**2011-343 Dérogation mineure n° 0959-37-9822
68, rue Sainte-Anne – aménagement d'un accès commun**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un accès commun à un commerce et à des logements ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.11-09-52, adoptée le 14 septembre 2011, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement a donné un avis favorable à cette demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 21 septembre 2011, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° DM 0959-37-9822 à l'effet de permettre l'aménagement d'un accès commun pour les logements et le commerce proposés au 68, rue Sainte-Anne, alors que l'article 64 du règlement de zonage 707 prévoit l'obligation d'avoir des accès distincts entre les logements et le commerce, le tout tel qu'illustré au plan déposé.

Le terrain porte les numéros de lots 34-P et 35-P du cadastre officiel du village de Varennes, dans la zone H-630.

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20 h 04.

Le Maire

*Le directeur des Services Juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA